

## La Suisse veut légaliser l'inceste

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 13 décembre 2010

La réforme projetée du code pénal suisse, qui envisage une aggravation des sanctions pour de multiples délits... mais pas pour l'inceste que le Conseil fédéral voudrait voir dépénalisé « entre adultes consentants ». Ce n'est pas la première fois qu'une telle initiative voit le jour depuis le début des années 1980 ; à chaque fois, le tollé populaire l'a empêchée de prospérer, mais l'opposition est surtout portée par les partis chrétiens. Et l'époque est malgré tout porteuse, de plus en plus : puisque peu à peu, on admet tous les actes sexuels entre adultes (ou grands mineurs) consentants, il n'y a pas de raison de s'arrêter en chemin sur un seul tabou.

La raison invoquée par le Conseil fédéral est le caractère très marginal de l'infraction : « L'Office fédéral de la statistique a recensé trois à quatre condamnations pour inceste par an en moyenne entre 1984 et 2007 », explique son rapport explicatif.

Commentaire d'un porte-parole du Parti protestant du peuple : « Les assassinats sont aussi assez rares en Suisse et pourtant personne ne propose d'enlever » ce crime du code pénal.

Beaucoup de critiques du projet insistent sur le plan moral – auquel les Verts, par exemple n'entendent rien. Daniel Vischer, parlementaire écologiste, estime que « l'inceste est une question morale difficile, mais ce n'est pas une question à laquelle le code pénal peut apporter une réponse ».

A ceux qui mettent en avant le risque de handicap ou de malformation pour les enfants naissant éventuellement de telles unions – entre un parent et un enfant ou entre frère et sœur ] un professeur de génétique médicale, Anita Rauch répond :

« Il ne faut pas invoquer la (science) eugénique pour justifier une telle loi. Il appartient aux personnes de décider de prendre de tels risques ou non. Beaucoup de couples présentent des désordres génétiques et il leur appartient toujours de décider s'ils veulent avoir des enfants ou non. »

L'inceste n'est pas poursuivie entre adultes consentants dans plusieurs pays déjà, comme la France, les Pays-Bas, la Russie, l'Espagne, la Turquie, la Chine, la Côte d'Ivoire et trois Etats américains. L'argument souvent mis en avant pour disqualifier ceux qui réclament la pénalisation de l'inceste est de dénoncer leur *eugénisme*.

© [leblogdejeannesmits](#).